



MARCHE AUX PUCES DE GREDELBRUCH

RUE DE LA LIBERATION

DIMANCHE 13 JUILLET 2025

REGLEMENT

- 1 - Le marché aux puces est ouvert à tous à condition que le versement de la location ait été effectué à l'ordre du Trésor Public et que l'exposant respecte le présent règlement.
- 2 - Le prix de l'emplacement est de **12 € les 5 mètres + 2 € le mètre supplémentaire pour les particuliers** et **30 € les 5 mètres + 3€ le mètre supplémentaire pour les professionnels**. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- 3 - Les stands de boissons et de restaurations sont exclus, sans demande préalable et accord de la mairie de Grendelbruch.
- 4 - La vente d'objets ou de produits dangereux est interdite, ainsi que la vente d'armes. La vente et l'exposition d'animaux est interdite. L'introduction de substances nocives et explosives est interdite.
- 5 - Les animaux doivent être tenus en laisse.
- 6 - Toute manifestation bruyante est interdite.
- 7 - La mairie de Grendelbruch décline toute responsabilité en cas de vol pouvant survenir aux stands ou aux personnes ou dans le périmètre de la manifestation.
- 8 - La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents provoqués de leurs parts.
- 9 - L'exposant est prié de laisser l'endroit dans un état propre et d'emporter l'ensemble des déchets.
- 10 - Ouverture 6h00 pour l'installation des stands et fin à 18h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur. Les places non occupées à 8h00 seront redistribuées.
- 11 - L'exposant particulier ne peut participer qu'à deux manifestations au cours de l'année civile (article R 321-9 du code pénal).
- 12 - L'exposant particulier doit signer une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- 13 - L'exposant particulier n'est autorisé qu'à vendre exclusivement des objets personnels et usagers.
- 14 - L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité.
- 15 - En cas de non-respect du règlement, la Mairie de Grendelbruch sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

Le formulaire (au verso), le chèque et la copie d'une pièce d'identité sont à retourner impérativement **avant le 30 juin 2025** à l'adresse suivante :

Mairie de Grendelbruch
Place de la Mairie - 67190 GREDELBRUCH



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
AU MARCHÉ AUX PUCES DE GREDELBRUCH
DIMANCHE 13 JUILLET 2025**

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal - ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Si professionnel : N° Registre du Commerce :

Si particulier : M. / Mme atteste sur l'honneur de ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2025.

Réservation d'un emplacement de mètres pour €

Rappel des tarifs :

Particulier : 12€ les 5 mètres + 2€ le mètre supplémentaire

Professionnels : 30€ les 5 mètres + 3€ le mètre supplémentaire

Vous trouverez, ci-joint, **le chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public**, ainsi qu'une photocopie **de ma pièce d'identité ou de ma carte de commerçant**.

Date :

Signature :